

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

2 jours (14h)

Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 04/02/2025

À partir de 220€ NET

Acquérir des compétences en secourisme et en prévention des risques

Objectifs

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

Compétences visées

La formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail permet l'acquisition de compétences spécifiques :

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise
- Savoir à qui et comment relayer les informations
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours

Public

Tout salarié qui souhaite contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise et intervenir efficacement face à une situation d'accident de travail

Prérequis : Aucun prérequis**Accessibilité** : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation**Délais d'accès** : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

Le Sauvetage Secourisme du Travail

- Découvrir les principaux indicateurs de santé au travail dans l'entreprise ou dans la profession
- Délimiter son rôle en tant que secouriste du travail
- Connaître le cadre juridique de l'intervention du SST

Rechercher les risques persistants pour protéger

- Connaître l'alerte aux populations
 - Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concerné
- Reconnaître, sans s'exposer, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
 - Identifier les dangers dans la situation concernée
 - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
 - Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
 - Définir les actions à réaliser pour supprimer le(s) danger(s) identifié(s)
 - Repérer le matériel nécessaire pour assurer cette suppression
 - Assurer ou faire assurer la mise en œuvre de cette suppression permanente, par la personne la plus apte
 - Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagé de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible l'exposition de quiconque à ce danger
 - En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du(des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations où la victime pourra être délogée, sans danger pour soi-même

De « protéger » à « prévenir »

- Repérer les dangers dans une situation de travail
 - Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée
 - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
 - À partir de ces observations, imaginer les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
 - Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser pour permettre de supprimer la situation dangereuse identifiée

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

Examiner la victime et faire alerter

- Examiner la(les) victime(s) pour mettre en œuvre l'action définie, en vue du résultat à obtenir
 - Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - Associer aux signe(s) constaté(s), les résultats à atteindre
 - Si manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention
 - En fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, déterminer le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
 - Identifier qui alerter et dans quel ordre
 - Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace
 - Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près de la victime

De « faire alerter » à « informer »

- Informer son responsable hiérarchique et/ou la(les) personne(s) en charge de la prévention dans l'entreprise, de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s)


Secourir

- Effectuer l'action appropriée à l'état de la (des) victime(s)
 - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre
 - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée
 - Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés
 - Étude de différents états : la victime saigne abondamment ; la victime s'étouffe ; la victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux ; la victime se plaint de brûlures ; la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements ; la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne abondamment ; la victime ne répond pas mais elle respire ; la victime ne répond pas et ne respire pas

Situations inhérentes aux risques spécifiques

- Désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique,...


Dates & lieux

 23 et 24 janvier 2025

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

 Angers


€ 220.00

 30 et 31 janvier 2025


 Le Mans

€ 220.00

 27 et 28 février 2025

 Cholet

€ 220.00

 03 et 04 mars 2025


 Le Mans


€ 220.00

 24 et 25 mars 2025 - COMPLET


 Angers

€ 220.00

 27 et 28 mars 2025


 La Roche sur Yon

€ 220.00

 31 mars et 01 avril 2025


 Laval

€ 220.00

 22 et 23 avril 2025


 Saumur

€ 220.00

 26 et 27 mai 2025


 Angers

€ 220.00



 27 et 28 mai 2025

 Le Mans

€ 220.00

 16 et 17 juin 2025


Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale

-  Le Mans
-  220.00
-  23 et 24 juin 2025
-  La Roche sur Yon
-  220.00
-  18 et 19 septembre 2025
-  Angers
-  220.00
-  02 et 03 octobre 2025
-  Le Mans
-  220.00
-  06 et 07 octobre 2025
-  Cholet
-  220.00
-  06 et 07 octobre 2025
-  La Roche sur Yon
-  220.00
-  03 et 04 novembre 2025
-  Angers
-  220.00
-  06 et 07 novembre 2024
-  Le Mans
-  220.00
-  24 et 25 novembre 2025
-  Saumur
-  220.00
-  13 et 14 novembre 2025
-  Laval
-  220.00
-  20 et 21 novembre 2025

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale


 La Roche sur Yon


€ 220.00

 04 et 05 décembre 2025


 La Roche sur Yon

€ 220.00

 08 et 09 décembre 2025

 Angers

€ 220.00

 15 et 16 décembre 2025

 Le Mans

€ 220.00

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos infrastructures. Les CCI Pays de la Loire sont équipées de la plateforme m@formation, dont l'objectif est d'améliorer l'expérience apprenante de nos stagiaires et d'enrichir nos formations en présentiel. • Un accès personnalisé aux documents administratifs et pédagogiques • Une ergonomie simple et adaptée • Des parcours conçus avec des modalités synchrones et asynchrones

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Formation initiale



Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation.

Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Des évaluations formatives sont réalisées tout au long de la formation. En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence (Evaluation des compétences 2 à 8 du programme). La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail. Ce certificat délivré par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels /INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois.